

Instructions et explication relatives aux cases du relevé 2

S'il y a lieu, reportez les montants inscrits aux cases de ce relevé aux lignes correspondantes de votre déclaration de revenus.

- A** Prestations d'un RPA (ligne 122)
- B** Prestations d'un REER, d'un FERR, d'un RPDB ou d'un RPAC/RVER, ou rentes (ligne 122)
- C** Autres paiements :
 - reportez ce montant à la ligne 154 s'il provient d'un RPA, d'un RPNA, d'un RPDB, d'un REER, du RAP, du REEP, d'une REPA, d'une RE ou d'un régime ou d'un arrangement complémentaire sans capitalisation;
 - reportez-le à la ligne 119 s'il s'agit d'un paiement fait en vertu du RRQ.
- D** Remboursement de primes au conjoint survivant (REER) [lignes 154 et 250]
- E** Prestation réputée reçue au décès (REER, FERR ou RPAC/RVER). Reportez ce montant à la ligne 122 (dans le cas d'un FERR ou d'un RPAC/RVER) ou à la ligne 154 (dans le cas d'un REER). Consultez le guide IN-117.
- F** Remboursement de cotisations inutilisées (REER ou RPAC/RVER) [ligne 154]
- G** Montant imposable en raison de la révocation d'un REER ou d'un FERR. Reportez ce montant à la ligne 122 (dans le cas d'un FERR) ou à la ligne 154 (dans le cas d'un REER).
- H** Autres revenus (REER ou FERR) [ligne 154]
- I** Montant donnant droit à une déduction (REER ou FERR) [ligne 250]
- J** Impôt du Québec et contribution santé retenus à la source (ligne 451)
- K** Revenus gagnés après le décès (REER, FERR ou RPAC/RVER). Reportez ce montant à la ligne 122 (dans le cas d'un FERR ou d'un RPAC/RVER) ou à la ligne 154 (dans le cas d'un REER). Dans le cas d'une succession, consultez le guide TP-646.G.
- L et O** Sommes retirées d'un REER dans le cadre du REEP ou du RAP. Voyez dans le guide de la déclaration, à la ligne 154, les instructions relatives à la source du revenu (code 09).
- M** Ce montant est inscrit à titre informatif.

Signification des sigles à la case

« Provenance des revenus »

- FERR-A** Fonds enregistré de revenu de retraite assuré
- FERR-D** Fonds enregistré de revenu de retraite dépositaire
- FERR-F** Fonds enregistré de revenu de retraite fiduciaire
- RAP** Régime d'accèsion à la propriété
- RE** Rente d'étalement (contrat de rente à versements invariables)
- REEP** Régime d'encouragement à l'éducation permanente
- REER-A** Régime enregistré d'épargne-retraite assuré
- REER-D** Régime enregistré d'épargne-retraite dépositaire
- REER-F** Régime enregistré d'épargne-retraite fiduciaire
- REPA** Rente d'étalement pour artiste
- RO** Rente ordinaire
- RPA** Régime de pension agréé
- RPAC** Régime de pension agréé collectif
- RPDB** Régime de participation différée aux bénéfécies
- RPNA** Régime de pension non agréé
- RRQ** Régime de rentes du Québec
- RVER** Régime volontaire d'épargne-retraite

Renseignements complémentaires

- B-1** Prestations d'un FERR qui excèdent le montant minimal
- B-2** Prestations d'un FERR transférées (ligne 250)
- B-3** Prestation désignée qui excède le montant minimal
- B-4** Prestation désignée transférée (ligne 250)
- C-1** Paiement unique accumulé au 31 décembre 1971 (ligne 402)
- C-2** Paiement unique en vertu d'un RPNA
- C-3** Transfert excédentaire d'un paiement unique
- C-4a** Paiement pour rente de retraite
- C-4b** Paiement pour rente de conjoint survivant
- C-4c** Paiement pour rente d'invalidité
- C-4d** Paiement pour rente d'orphelin
- C-4e** Paiement pour rente d'enfant de cotisant invalide
- C-4f** Prestation de décès
- C-6** Nombre de mois dans l'année pendant lesquels le rentier a été invalide
- C-7** Date de cessation de la rente d'invalidité
- C-8** Début de la période d'invalidité
- C-9** Impôt spécial retenu (ligne 443)
- 201** Nature du régime
- 210** Dons de bienfaisance. Consultez le guide de la déclaration à la ligne 395.
- 235** Prime versée à un régime privé d'assurance maladie. Consultez le guide de la déclaration à la ligne 381.

RELEVÉ

2 Revenus de retraite et rentes		Année	Code du relevé	Provenance des revenus	N° du dernier relevé transmis	Renseignements complémentaires
A- Prestations d'un RPA	B- Prestations (REER, FERR, RPDB ou RPAC/RVER) ou rentes	C- Autres paiements	D- Remboursement de primes au conjoint survivant (REER)	E- Prestation réputée reçue au décès (REER, FERR ou RPAC/RVER)	F- Remboursement de cotisations inutilisées (REER ou RPAC/RVER)	
G- Montant imposable en raison de la révocation (REER ou FERR)	H- Autres revenus (REER ou FERR)	I- Montant donnant droit à une déduction (REER ou FERR)	J- Impôt du Québec retenu à la source	K- Revenus gagnés après le décès (REER, FERR ou RPAC/RVER)	L- Retrait dans le cadre du REEP	
M- Montants libérés d'impôt	O- Retrait dans le cadre du RAP					Renseignements complémentaires
				Numéro d'assurance sociale du bénéféciaire	Conjoint cotisant (REER ou FERR) N- Numéro d'assurance sociale	
Nom et adresse du payeur ou de l'émetteur						

Nom de famille, prénom et adresse du bénéféciaire